

CTL du 11 janvier 2019

FICHE n° 3 RELATIVE AU PLAN DE LA DGFIP POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION FACE A LA MENACE TERRORISTE

A – Rappel du contexte national :

En 3 ans, 13 attentats ont été perpétrés dont 7 en région parisienne. Aucun d'entre eux ne visait la DGFIP. Celle-ci est considérée à ce jour comme une «cible molle», aucune menace n'a été identifiée. La DGFIP a sollicité la DGP (Direction générale de la police nationale) afin de disposer d'un interlocuteur unique sur ces sujets à l'UCLAT (Unité de Coordination de la Lutte Anti-Terroriste).

Enfin, en octobre 2017, en prévision de la fin de l'État d'urgence (en vigueur de novembre 2015 à novembre 2017), une note relative à «l'accompagnement des directions à la sortie de l'état d'urgence en application du plan Vigipirate» prévoyait le plan d'action qui s'est traduit par la réalisation d'une documentation complète pour les directions.

B – Le plan d'action de la DGFIP :

Le secteur sûreté du bureau SpiB-2C a consulté différentes administrations ou entreprises afin d'échanger avec eux sur leurs actions et les éventuels supports réalisés. Ces expériences ont conduit à la réalisation d'une documentation composée de guides qui doit permettre d'améliorer la culture de sûreté des agents de la DGFIP et ainsi prévenir les incidents et limiter les dommages par des comportements adaptés par l'appropriation des consignes diffusées et la réalisation d'exercices progressifs et en aucune manière anxiogène.

De plus, ces guides ont vocation non seulement à prévenir le risque terroriste mais rappellent également des principes édictés de longue date (notamment le guide d'aménagement du hall d'accueil des SIP de 2009) qui doivent être mis en oeuvre pour prévenir les risques suivants :

- les incivilités ou violences dans les accueils ;
- les mouvements sociaux (manifestations...) ;
- les cambriolages ;
- les vols à main armée ;
- les vols simples...

C – Documentation :

La documentation se compose de quatre fascicules et d'une annexe :

- 1- « Vigilance, prévention et protection face à la menace terroriste : les conduites à tenir à la DGFIP » :

Ce document à destination de la direction présente le cadre général du plan de protection Vigipirate et identifie toutes les menaces (hors domaine informatique traité par SI) susceptibles de concerner le réseau.

- 2- « Guide des mesures de sécurisation bâtementaire » :

A destination des Délégués Départementaux à la Sécurité (DDS), des gestionnaires de sites et des agents des services de l'immobilier, ce guide vise la sécurisation des bâtiments. Il définit une démarche s'appuyant sur l'état actuel des bâtiments lors des constats réalisés dans le « canevas d'analyse technique de sûreté immobilière » (sous Nausicaa).

- 3- Guide de bonnes pratiques « Vigilance attentat : les bons réflexes à destination des cadres de la DGFIP » :

Le guide à destination des cadres, a pour ambition de les aider d'une part, à préparer les personnels aux bons réflexes, tant pour eux que pour la prise en charge des usagers en cas d'agression, et d'autre part, à

réagir au mieux avant l'arrivée des forces de l'ordre et des secours ainsi que durant leur intervention. Ce guide sera remis aux cadres à l'occasion du prochain Collège des Chefs de Service.

➤ 4- Guide de bonnes pratiques « Vigilance attentat : les bons réflexes à destination des agents de la DGFIP » :

Le guide à destination des agents poursuit la même logique de préparation pour optimiser leur réaction en cas d'attaque et en réduire les conséquences. Ce guide sera remis aux agents par les chefs de service lors d'une réunion d'information.

➤ 5- Annexe relative aux « exercices pratiques » :

La validation de l'appropriation de la documentation pourra être réalisée par la mise en oeuvre de trois formes d'exercices progressifs :

- 1- Mise en situation par des questions
- 2- Exercices « sur table »
- 3- Exercices pratiques

D- Calendrier

- analyse bâtementaire
- présentation en CTL (11 janvier 2019)
- remise des guides en collège des chefs de services (1^{er} trimestre 2019)
- réunion d'information et remise des guides aux agents (1^{er} semestre 2019)
- vérification de l'appropriation des notions par les agents (exercices)